



DR :

CORPS :

N° de poste :

**D  
O  
S  
S  
I  
E  
R  
  
C  
A  
N  
D  
I  
D  
A  
T  
U  
R  
E**

## Recrutement par la voie contractuelle de personnels techniques et administratifs handicapés en 2018

Demande de contrat donnant vocation à titularisation, en application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée relative à certaines modalités de recrutement des personnes handicapées dans la fonction publique de l'Etat.

Nom ►

Nom de jeune fille ►

Prénoms ►

Catégorie de poste postulée ►  A  B  C

Corps postulé ►

Année ► 2018

Délégation du CNRS ►

Indiquer les autres numéros de postes sur lesquels vous avez éventuellement fait acte de candidature : .....

Le dossier doit être déposé au plus tard le Lundi 16 juillet 2018 inclus aux heures d'ouverture des bureaux ou bien expédié par la poste le 16 juillet 2018 au plus tard à minuit, à la délégation régionale du lieu d'affectation du poste (dont l'adresse postale figure sur le site : <http://www.cnrs.fr/fr/organisme/cartedelegations.htm>).

*En tant que personne bénéficiaire de l'obligation d'emploi, vous avez la possibilité sous certaines conditions de bénéficier d'une mesure d'aménagement de votre audition éventuelle. Il convient de le signaler au moment du dépôt du dossier de candidature.*



## Veillez joindre au dossier les éléments suivants :

---

Les informations fournies dans ce dossier feront l'objet d'un traitement informatisé. Le droit d'accès prévu par l'article 34 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (communication et rectification des données vous concernant) s'exerce auprès de la direction des ressources humaines du CNRS.

- photocopie de la carte d'identité dûment signée.
- photocopie des diplômes.
- curriculum vitae.
- reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées [CDAPH] ou tout document justifiant de la qualité de bénéficiaire de l'obligation d'emploi.
- toute demande d'équivalence au titre de la qualification professionnelle doit être accompagnée de tous documents et certificats d'emploi permettant à la commission compétente d'apprécier le niveau de cette qualification professionnelle.
- toute demande d'équivalence au titre des diplômes doit être accompagnée de tous documents ou attestations permettant à la commission compétente d'apprécier le niveau des titres ou diplômes présentés (conditions d'accès, durée des études, programmes détaillés des formations suivies).
- accusé de réception.
- enveloppe timbrée avec mention de votre adresse personnelle



## Etat civil

NOM (M - Mme) (1) : .....

en lettres capitales

NOM de jeune fille : .....

en lettres capitales

Prénoms : .....

Date de naissance : .....

Lieu de naissance : .....

Nationalité : .....

Célibataire  Marié(e)  Séparé(e) judiciairement

Divorcé(e)  Veuf(ve)

Nombre d'enfant(s) élevé(s) ou à charge : .....

Adresse personnelle : .....

.....

.....

Numéro de téléphone personnel : .....

N° de sécurité sociale : .....

Régime général  fonctionnaire

étudiant  autre

## Situation professionnelle

Nom de l'organisme /société : .....

Fonction exercée : .....

.....

Depuis le : .....

Eventuellement, date de fin de contrat : .....

Adresse : .....

.....

.....

Téléphone : .....

(1) rayer les mentions inutiles



## Service national <sup>(1)</sup>

---

Accompli du..... au .....

ou

En cours

Date de libération : .....

Non accompli pour la raison suivante :

Report d'incorporation

dispensé

exempté

réformé

(1) joindre une copie des pièces justifiant la position militaire

## Diplômes

---

Intitulés exacts (sigles développés)	Ecoles, universités organismes (sigles développés)	Lieux	Années d'obtention



## Expériences professionnelles

---

Périodes précises	Organismes (développer les sigles)	Lieux	Fonctions précises exercées

## Formations professionnelles continues

---

Périodes précises	Organismes (développer les sigles)	Lieux	Intitulés précis des stages



## Demande d'équivalence au titre des diplômes (français ou étrangers)

Ne concerne que les candidats non titulaires des diplômes requis (cf. page 11)

Nom : .....  
Prénom : .....  
N° de poste.....Corps.....BAP .....  
Délégation régionale.....

### Diplômes soumis à équivalence<sup>1</sup> :

Intitulé : .....obtenu en (mm/aaaa) : .....  
Ecole, université, établissement ou organisme : .....  
Ville : .....Pays .....

Intitulé : .....obtenu en (mm/aaaa) : .....  
Ecole, université, établissement ou organisme : .....  
Ville : .....Pays .....

---

<sup>1</sup> Joindre la traduction en langue française de vos diplômes étrangers par un traducteur assermenté.



# Demande d'équivalence au titre de la qualification professionnelle

Ne concerne que les candidats non titulaires des diplômes requis mais justifiant d'une qualification professionnelle

Nom : .....

Prénom : .....

N° de poste.....Corps.....BAP .....

Délégation régionale.....

## Qualification professionnelle<sup>2</sup> :

Fonction exercée : ..... du ..... au .....

Organisme, société : .....

Ville : ..... Pays .....

Fonction exercée : ..... du ..... au .....

Organisme, société : .....

Ville : ..... Pays .....

Fonction exercée : ..... du ..... au .....

Organisme, société : .....

Ville : ..... Pays .....

Fonction exercée : ..... du ..... au .....

Organisme, société : .....

Ville : ..... Pays .....

Fonction exercée : ..... du ..... au .....

Organisme, société : .....

Ville : ..... Pays .....

---

<sup>2</sup> Joindre obligatoirement les certificats d'emplois correspondants.



## Motivations personnelles

(à remplir obligatoirement : raisons vous amenant à postuler au CNRS)





## Déclaration sur l'honneur

Je, soussigné(e) ....., certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant dans ce dossier et sollicite mon inscription sur la liste des candidats à un contrat donnant vocation à titularisation, en application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée relative à certaines modalités de recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique de l'État,

au titre de l'année.....

sur le corps suivant :.....

Je déclare en outre avoir été informé(e) que toute déclaration inexacte de ma part, ainsi que tout refus d'affectation proposée par le CNRS, entraînerait un renoncement à la conclusion du contrat évoqué au paragraphe précédent et que le présent dépôt de candidature ne préjuge en rien de la suite donnée à ma demande.

Fait à : ..... le :.....

Signature du candidat précédée de la mention  
« lu et approuvé ».



## Accusé de réception

Le dossier de candidature déposé par

M - Mme : .....

pour un contrat donnant vocation à titularisation dans le corps des :

..... a

été enregistré le : .....

par le service du personnel et des ressources humaines de la délégation.

Délégation régionale.....

NB : un exemplaire à adresser au candidat

un exemplaire à joindre au dossier

Cet accusé de réception ne préjuge en rien de la recevabilité de la candidature.



## Les corps ouverts au recrutement contractuel

### - Ingénieur de recherche

Les ingénieurs de recherche du CNRS participent à la mise en œuvre des activités de recherche, de valorisation et de diffusion de l'information scientifique et technique. Ils orientent et coordonnent les diverses activités techniques et administratives qui concourent à la réalisation d'un programme de recherche. Ils peuvent être chargés de toutes les études et missions spéciales ou générales. A ce titre, ils peuvent se voir confier des missions de coopération internationale, d'enseignement ou d'administration de la recherche. Ils peuvent exercer des fonctions d'encadrement dans leur unité de recherche ou service.

**📄 Diplômes requis pour se présenter aux concours externes :** doctorat d'état (ou doctorat prévu à l'article L.612-7 du Code de l'éducation), professeur agrégé des lycées, archiviste paléographe, docteur ingénieur, docteur de 3<sup>ème</sup> cycle, diplôme d'ingénieur (délivré par une école nationale supérieure ou par une université), diplôme d'ingénieur de grandes écoles de l'Etat ou des établissements assimilés dont la liste est fixée par arrêté publié par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (cf. arrêté du 6 novembre 2006 fixant la liste des écoles habilitées à délivrer un titre d'ingénieur diplômé)...ou qualification professionnelle reconnue.

### - Ingénieur d'études

Le corps des IE est classé dans la catégorie A de la fonction publique. Les IE concourent à l'élaboration, à la mise au point et au développement des techniques scientifiques nouvelles ainsi qu'à l'amélioration de leurs résultats. Ils ont une mission générale de valorisation des résultats de la recherche et de diffusion de l'information scientifique et technique. Ils peuvent, en outre, se voir confier des missions de coopération internationale, d'enseignement ou d'administration de la recherche. Ils participent également à l'encadrement des personnels de leur unité de recherche ou de leur service.

**📄 Diplômes requis pour se présenter aux concours externes :** diplôme d'ingénieur, DEA, maîtrise, licence ou équivalent... ou qualification professionnelle reconnue.

### - Assistant ingénieur

Le corps des AI est classé dans la catégorie A de la fonction publique. Les AI sont chargés de veiller à la préparation et au contrôle de l'exécution de toutes les opérations techniques réalisées dans les unités et services de recherche. Ils peuvent être chargés d'études spécifiques, de mise au point ou d'adaptation de techniques nouvelles. Ils ont une mission générale de valorisation des résultats de la recherche et de diffusion de l'information scientifique, de coopération internationale, d'enseignement, ou d'administration de la recherche. Ils peuvent participer à l'encadrement des personnels techniques et administratifs de l'unité ou du service de recherche auquel ils sont affectés.

**📄 Diplômes requis pour se présenter aux concours externes :** BTS, DUT ou diplôme équivalent... ou qualification professionnelle reconnue.

### - Technicien de la recherche

Le corps des techniciens de la recherche est classé dans la catégorie B de la fonction publique. Les techniciens mettent en œuvre l'ensemble des techniques exigées pour la réalisation des programmes d'activité qui sont entrepris au sein des unités ou services de recherche où ils sont affectés. Ils peuvent participer à la mise au point et à l'adaptation de techniques nouvelles. Ils ont une mission générale de valorisation des résultats de la recherche et de diffusion de l'information scientifique et technique. Ils doivent manifester une aptitude au travail en équipe.

**📄 Diplômes requis pour se présenter aux concours externes :** BAC ou diplôme équivalent... ou qualification professionnelle reconnue.

### - Adjoint technique de la recherche

Le corps des AJT est classé dans la catégorie C de la fonction publique. Les AJT exécutent l'ensemble des tâches qualifiées requises par la mise en œuvre des différentes activités de l'unité ou du service de recherche où ils sont affectés.

**📄 Diplômes requis pour se présenter aux concours externes :** BEP ou diplôme équivalent... ou qualification professionnelle reconnue.